



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COVID 19 – SUIVI DE L'ISOLEMENT

WEBINAIRE IDE

14 JANVIER 2021

SOMMAIRE

1

LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

2

LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION
PATIENT/IDE

3

LES MODALITÉS DE FACTURATION

1. Relayer les messages de santé publique
2. Faciliter l'approbation de la démarche
3. Tester les personnes du foyer
4. Identifier les éléments nécessitant la CTAI
5. Informer le médecin traitant

EVOLUTION DE LA STRATÉGIE « TESTER ALERTE PROTÉGER »

A compter du 20 janvier 2021, dans le cadre de la stratégie « Tester Alerter Protéger » rénovée, lors de l'appel « contact tracing » de l'Assurance Maladie, **les patients Covid+ (patients P0) se verront proposer la visite d'un infirmier sur leur lieu d'isolement.**

En tant qu'infirmier contacté et volontaire, vous aurez alors pour rôle :

- D'aider les personnes à « réussir leur isolement » en leur prodiguant des conseils sanitaires et d'organisation de la vie quotidienne ;
- D'effectuer si nécessaire, des tests antigéniques aux autres membres du foyer.

LE SUIVI D'ISOLEMENT DU PATIENT 0

J ou J+1

Dans les 24h de l'appel tracing

J+4

J+7

Appel tracing par l'AM

Visite IDEL (si consentement)

Télésuivi par l'AM

SMS conversationnel par AM



Lors de l'appel tracing :
Visite infirmière proposée dans 100% des cas
Si consentement patient, information renseignée dans Contact Covid
Si besoin d'accompagnement social détecté (par questionnaire), information renseignée dans Contact Covid ;

Relayer les messages de santé publique
Tester les personnes du foyer
Faciliter l'appropriation de la démarche
Identifier les éléments nécessitant un appui de la CTAI
Informé systématiquement le médecin traitant

PO avec visite : 1 appel sortant
PO sans visite IDE : 1 appel sortant
PO avec besoin social identifié : 1 appel sortant
Pas de retour d'infos par l'IDE sur la réalisation de la visite mais interrogation de l'assuré lors de l'appel

Fin d'isolement

LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

1. Relayer les messages de santé publique

Rappeler les règles d'isolement, y compris au sein de son foyer :

- Limiter au maximum ses déplacements
- Porter un masque chirurgical lors de tout déplacement
- Se laver les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique à chaque fois que l'on se touche le visage
- S'isoler autant que possible au sein du foyer

LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

1. Relayer les messages de santé publique

Rappeler les gestes barrières :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Eviter de se toucher le visage
- Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

2. Faciliter l'appropriation de la démarche d'isolement

- Un formulaire sur l'isolement à faire remplir par les patients est envoyé par l'Assurance Maladie à tous les Professionnels de santé effectuant des tests.
- Vous le recevrez en deux vagues, le 15 Janvier et le 25 Janvier. Chaque IDE recevra 100 exemplaires.

JE VIS AVEC D'AUTRES PERSONNES = PAS DE SORTIE², PAS DE CONTACT

→ Je m'isole dans une pièce, que je ne quitte pas, y compris pour manger.

→ Quand je dois sortir pour aller aux toilettes ou me laver, je porte un masque. Je reste à plus d'un mètre des autres membres du foyer, je ne les touche pas.

→ Je nettoie les pièces que je partage avec les autres membres du foyer, particulièrement les toilettes et la salle de bains.

→ Je ne partage pas mes objets de tous les jours avec les autres membres du foyer : serviettes, gants, savon, couverts, etc.

→ J'aère toutes les pièces régulièrement. Tous les membres du foyer se lavent les mains régulièrement.

→ Je n'ai aucun contact avec des personnes fragiles, c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 65 ans ou avec des maladies chroniques (hypertension, diabète, maladies cardiaques, etc.), les personnes avec une obésité importante et les femmes enceintes au 3^e trimestre de grossesse.

LES PERSONNES AVEC QUI JE VIS DOIVENT-ELLES S'ISOLER ?

→ Oui si j'ai un test positif. Toutes les personnes qui vivent avec moi doivent elles aussi s'isoler 7 jours car ce sont des personnes contact. Elles doivent se faire tester tout de suite, puis au bout de 7 jours.

Les enfants ne doivent pas aller à l'école³. Même si toute ma famille est isolée avec moi, je fais attention à ne pas les contaminer en respectant les règles décrites ci-dessus⁴.

→ Non si je suis une « personne contact », dans l'attente de mon test. Les personnes vivant sous le même toit que moi ne doivent pas s'isoler, sauf si je développe des symptômes ou si mon test est positif. Les enfants peuvent aller à l'école. Par prudence, je limite mes contacts avec eux.

³ Les enfants qui auraient été en contact à l'école avec un élève testé positif doivent en revanche continuer à aller à l'école. ⁴ Porter le masque à la maison, manger seul, rester à plus d'un mètre, etc.

Retrouvez ces informations sur l'application #TousAntiCovid **GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** 0 800 130 000

↓ JE PRENDS LES BONNES DÉCISIONS

SITUATION 1 SYMPTÔMES	SITUATION 2 TEST POSITIF	SITUATION 3 CAS CONTACT
<ul style="list-style-type: none"> Je recherche le lieu le plus proche pour me faire tester.¹ Je m'isole en attendant les résultats de mon test. Si mon test est positif je reste isolé 7 jours à partir de la date des premiers symptômes.⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'isole immédiatement, et pendant 7 jours à compter de la date du test.⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'isole immédiatement et pendant 7 jours à partir de la date du dernier contact avec la personne testée positive. Je me fais tester au bout de 7 jours.⁴ Si mon test est positif je m'isole 7 jours de plus à partir de la date du test. Si j'ai des symptômes qui apparaissent, je consulte mon médecin et je m'isole 7 jours de plus à partir de la date des premiers signes.
<ul style="list-style-type: none"> Je prévient les personnes avec qui j'ai été en contact. Je prépare ma liste de contacts, que je communiquerai à l'assurance maladie quand elle m'appellera.⁵ Je me déclare sur l'application #TousAntiCovid. 	<ul style="list-style-type: none"> Si au bout de 7 jours, je n'ai toujours ni symptômes ni fièvre depuis au moins 48 heures, je peux sortir de mon isolement. Si au bout de 7 jours, je n'ai toujours ni symptômes ni fièvre depuis au moins 48 heures, je peux sortir de mon isolement. Si mon test est négatif, j'arrête mon isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> Si mon test est négatif au 7^e jour, j'arrête mon isolement.
<p>Lorsque je sors de mon isolement, je continue à respecter strictement les gestes barrières et à limiter les contacts, en particulier avec les personnes fragiles.</p>		

Pendant mon isolement, je prends ma température 2 fois par jour. Je consulte mon médecin en cas d'évolution des symptômes ou en cas de doute sur mon état de santé.

¹ Où me faire dépister ? <http://depietagecovid.gouv.fr>
⁴ Je ne fais pas de sport, je ne suis pas à l'école, je ne suis pas au travail, je ne suis pas en voyage.
⁵ Ma famille, mes collègues, mes amis, notamment ceux avec qui j'ai partagé un repas sans masque au cours des derniers jours.



tester COVID-19 alerter protéger

J'ai peut-être été contaminé par le coronavirus. J'agis pour le mieux dès maintenant.

Ces consignes vont vous aider à préparer au mieux votre semaine d'isolement. Si tout n'est pas clair pour vous, pas de panique ! Vous trouverez les réponses à des dizaines de questions posées par d'autres sur gouvernement.fr ou en appelant le 0 800 130 000. N'hésitez pas à poser des questions aux personnes qui vous ont remis ce document ou à votre médecin traitant. Pendant votre isolement vous serez aussi appelé(e) par nos équipes qui répondront à toutes vos questions.

En respectant bien les consignes d'isolement :

- J'évite de contaminer mes proches.
- Je participe au retour rapide à une vie plus normale pour tous.

↓ LES 3 SITUATIONS DANS LESQUELLES JE DOIS M'ISOLER

SITUATION 1	SITUATION 2	SITUATION 3
J'ai des symptômes Fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, fatigue, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat. ¹	J'ai un test Covid positif, même si je n'ai pas de symptôme	J'ai été en contact rapproché avec une personne testée positive ²

JE VAIS PASSER UN TEST COVID. SI MON TEST EST POSITIF, JE M'ENGAGE À M'ISOLER IMMÉDIATEMENT ↓

Nom : Signature :

Date :

¹ En cas de difficulté à respirer, j'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes malentendantes).
² J'ai été informé par cette personne, par l'Assurance Maladie ou alerté par l'application #TousAntiCovid.

J'organise ma semaine d'isolement pour qu'elle soit plus facile à vivre et efficace.

Je comprends et je peux appliquer cette recommandation.

Je ne comprends pas ou je ne peux appliquer cette recommandation. J'appelle le 0 800 130 000.

Les règles de l'isolement décrites ci-dessous sont contraignantes, mais elles sont nécessaires pour sortir tous ensemble de cette épidémie.

MON TRAVAIL

→ Je prévient immédiatement mon employeur que je dois m'isoler.

→ Si je peux télétravailler, je le fais dans la pièce où je m'isole.

→ Si je ne peux pas télétravailler, je peux me procurer un arrêt de travail sur le site <https://declare.ameli.fr>. Je serai indemnisé(e).

JE VIS SEUL(E) = PAS DE SORTIE²

→ Je ne dois voir personne : personne ne doit venir chez moi, et je ne dois pas sortir.

→ Je ne fais livrer mes courses, en évitant tout contact avec le livreur.

→ Si j'ai une aide à domicile indispensable, la personne doit se laver les mains très régulièrement et porter un masque.

→ Je demande à des proches ou à des voisins de m'aider, pour aller chercher un médicament à la pharmacie ou pour sortir mon animal de compagnie.

¹ Pourquoi ne pas me faire tester tout de suite ? Car même si j'ai été infecté, le test ne pourra pas détecter le virus tout de suite. Il faut plusieurs jours. C'est ce qu'on appelle le temps d'incubation.
² Si personne ne peut m'aider, je ne sors qu'une seule fois pour faire les courses pour la semaine, à une heure où il y a peu de monde. Je prends soin de me laver les mains et de mettre un masque avant cette unique sortie. La sortie doit être la plus courte possible.

LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

3. Tester les personnes du foyer

- Vous pourrez réaliser un TAG en respectant les mesures de protection (EPI) si celles-ci ne disposent pas déjà d'un test réalisé depuis la confirmation du cas index du foyer.
- Si la personne ne souhaite pas se faire tester à son domicile, vous recommanderez de réaliser un test antigénique ou RT-PCR dans son laboratoire.
- Vous rappellerez la nécessité d'un test à J7 après la fin des derniers symptômes du cas index pour lever la quarantaine.
- Le lien avec l'application TousAntiCOVID : pour les patients positifs qui souhaitent se signaler sur l'application, vous pourrez leur remettre un code à 6 caractères généré via l'interface <https://pro.tousanticovid.gouv.fr>.

Pour plus d'information sur TousAntiCovid une FAQ est disponible à l'adresse suivante: <http://tousanticovid.gouv.fr>

LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

4. Identifier les éléments nécessitant un appui de la Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)

- *Identifier une situation de vulnérabilité sociale* si non repérée initialement par l'Assurance Maladie ;
 - *Identifier les difficultés liées à l'isolement* notamment lorsque le foyer comporte plusieurs personnes et/ou lorsque la prévention du risque de contaminations secondaires est complexe (logements exigus, familles nombreuses, personnes à risque de forme grave...)
 - *Contacter les CTAI* dans le cas où la CTAI n'en aurait pas eu connaissance.
- Le numéro CTAI :

LA VISITE A DOMICILE DE L'IDE

5. Informer le médecin traitant

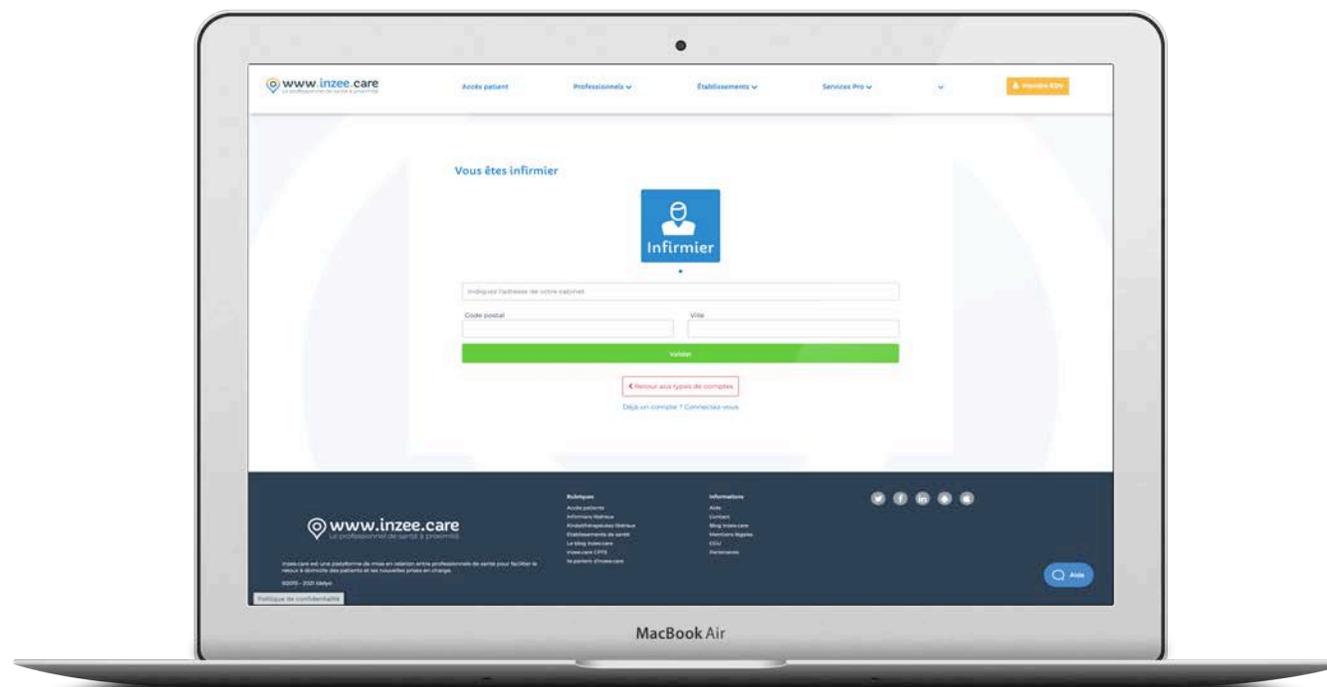
- On vous incite à informer le MT du patient 0 de sa visite et d'un éventuel signalement réalisé auprès de la CTAI (MSS, téléphone,...)
- Pas de retour d'infos par l'IDE sur la réalisation de la visite à l'Assurance maladie

LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION PATIENT ET IDE

- **La mobilisation des IDE volontaires est organisée en région à l'appui d'une plateforme de sollicitation par SMS** pour une intervention dans les 24h suivant l'accord du patient Covid+
- **La solution retenue pour notre région est : inzee.Care**
- **Votre URPS injectera quotidiennement les besoins de visite à l'isolement dans la plateforme**

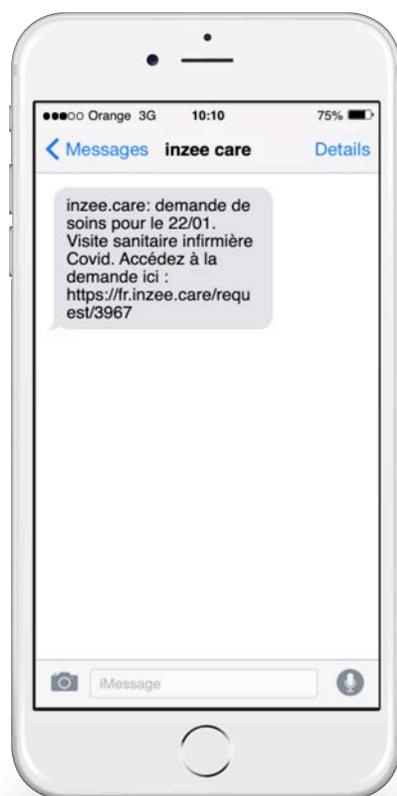
LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION PATIENT ET IDE

- Pour vous connecter allez sur www.inzee.care/idel et créez votre compte en vous munissant d'une feuille de soins barrée. Vous recevez un e-mail lorsque votre compte est validé.



LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION PATIENT ET IDE

- Pour chaque demande de prise en charge vous recevez un SMS : il suffit de cliquer sur le lien pour accepter la demande et récupérer les coordonnées du patient.



LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION PATIENT ET IDE

- Les demandes sont envoyées prioritairement à l'infirmier(e) référent(e) du patient s'il l'a indiqué lors de l'appel « contact tracing » ;
- L'IDEL peut refuser la demande, elle est ensuite envoyée à l'IDEL suivant ;
- Les demandes sont envoyées d'abord aux IDEL les plus proches et ensuite élargies de proche en proche autour de l'adresse du patient ;
- Il est possible de se désister si lors de l'appel le patient refuse la venue de l'IDEL (préciser dans inzee.care pour quelle raison vous vous désistez) ;
- A tout moment vous pouvez choisir de ne plus être sollicité pour ce type de demande en décochant les soins ou en désactivant les demandes élargies.

LES MODALITES DE FACTURATION

Arrêté du 10 juillet 2020 modifié (II quater de l'article 18) :

« Par dérogation aux articles L. 162-1-7 et L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale, pour les personnes dont le diagnostic d'infection à la covid-19 a été posé biologiquement ainsi que pour les personnes ayant été identifiées comme cas contact par l'assurance maladie et qui présentent un risque de développer une forme grave de covid-19, **les infirmiers libéraux peuvent facturer de manière dérogatoire un acte de surveillance sanitaire à domicile, coté AMI 5,6 et assorti de la majoration MCI.** »

Rémunération de la visite « suivi d'isolement » = AMI 5,6 + MCI soit 22,64 €

- Cumul possible avec la rémunération des TAG réalisés pour les membres du foyer + majorations dimanche/férié + IK
- Pas de cumul avec majorations nuit / dérogation renfort EHPAD / enfants

Exo div 3

MERCI DE VOTRE ATTENTION